



FT&MS

27^e ÉDITION



10 AU 12 AVRIL 2025

OTTAWA



Table des matières

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS)	3
Notes importantes	3
Le thème : Prendre le large	4
Nos objectifs	4
Informations pratiques	5
Frais d'inscription	5
Horaire général préliminaire	5
Microsubvention PassepART	5
Hébergement	5
Transport	6
Repas	6
Appui à la création scolaire	6
Bourse d'études Théâtre Action / TFO	6
Prix Première ligne	6
Conditions de participation	7
Pour participer au FTAMS	7
Pour présenter un spectacle au FTAMS	7
Étapes de participation	8
Étape 1 - du 2 octobre au 9 décembre 2024	8
Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action	8
Étape 2 - du 9 décembre 2024 au 10 février 2025	8
Inscription officielle et financière	8
Étape 3 - du 10 au 26 février 2025	9
Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction	9
Étape 4 - du 26 février au 4 mars 2025	10
Choix d'atelier et informations logistiques	10
Annexe 1: Fiche de vérification	11
Annexe 2: Bourse d'études TA-TFO	12
Annexe 3: Prix Première ligne	13
Annexe 4: Information sur les droits d'auteurs	14

Cher·ères collègues et complices,

Au nom de toute l'équipe de Théâtre Action (TA), nous aimerions tout d'abord, vous remercier de continuer à transmettre votre amour et votre passion pour le théâtre aux futures générations.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche et de vous faire part des différentes étapes d'inscription au Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS), l'équipe vous a préparé cette trousse d'information. Sachez qu'il nous fera toujours plaisir de vous répondre, que ce soit par téléphone ou par courriel, si des questions persistent.

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS) :

- Une invitation pour toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario qui ont un intérêt pour le théâtre;
- Un événement à grand déploiement réunissant des centaines d'élèves, une trentaine d'enseignant·e·s et une vingtaine de formateur·rice·s issu·e·s du secteur professionnel;
- Une variété d'activités : ateliers de formation, spectacles scolaires, activités sociales, etc.;
- Un festival incontournable qui offre une occasion unique pour la jeunesse de partager, en français, sa passion du théâtre, de perfectionner ses connaissances et sa pratique du théâtre, tout en se sentant impliquée dans la communauté et la culture franco-ontarienne.

Notes importantes :

Les dates butoir pour chacune des étapes et détaillées dans ce document sont des **dates finales**. Nous vous faisons parvenir ce document afin de vous transmettre le plus tôt possible les informations qui vous seront demandées durant le processus d'inscription au FTAMS.

Merci de respecter ces dates afin de permettre à notre équipe de tout orchestrer dans les meilleurs délais.

Merci et bonne lecture!

Le thème : Prendre le large

Prendre le large, ça se vit ensemble, sur un bateau, chacune et chacun à son poste, prêt·e·s pour l'aventure du siècle. Ça se vit aussi seul·e, dans l'imaginaire, alors qu'on se laisse emporter par une histoire poignante. Puis, ça se vit au FTAMS, quand les lumières se tamisent, que le mot de Cambronne résonne, que l'on retient son souffle, et que l'on attend impatiemment le début de la représentation. C'est sur scène que l'inconnu nous appelle à repousser les frontières du possible.

Le FTAMS 2025, c'est une invitation à lever l'ancre ensemble vers des mers inexplorées. À chacune et à chacun son poste : interprètes, équipes techniques, concepteur·rice·s, régisseur·euse·s, enseignant·e·s et bien plus encore! Vous êtes invité·e·s à bord de notre navire qui vogue vers l'inconnu, à la découverte des histoires cachées sur les archipels de notre imagination.

Le théâtre est un voyage, une série de découvertes. Avec la curiosité pour guide, qui sait ce que nous trouverons au creux de l'océan ou tout simplement, de l'autre côté du rideau rouge.

Le départ approche, soyez de l'aventure!

Anne Hamels, Direction artistique



Nos objectifs :

- Créer un environnement créatif exclusivement francophone pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (*quelques conditions s'appliquent, détails en page 6*);
- Offrir quatre ateliers à chaque élève (parmi une dizaine de choix) et deux classes de maître aux enseignant·e·s et aux animateur·rice·s culturel·le·s, assurées par des artistes professionnels;
- Offrir à chacune des écoles participantes l'occasion de présenter un spectacle de 55 minutes;
- Encadrer des périodes de discussion avec les participant·e·s après chacune des interventions théâtrales; scolaires et universitaires;
- Proposer une programmation diversifiée: cérémonies d'ouverture et de clôture, soirée sociale et spectacles;
- Permettre aux festivalier·ière·s de voir des artistes et artisan·e·s professionnel·le·s francophones à l'œuvre;
- Offrir des moments de concertation et de réseautage (ex. Table Jeunesse et Table de l'éducation);
- Permettre aux festivalier·ière·s de voir plusieurs spectacles présentés par les écoles secondaires et l'Université d'Ottawa;
- Prévoir des occasions d'interaction créative avec les élèves dans le cadre des activités artistiques et sociales (ex. Repas de l'amitié).

Informations pratiques

Frais d'inscription

Détail	Frais (taxes incluses)
Adhésion annuelle 2025	130\$ (par école)
Élèves	120 \$ (par élève)
Adultes accompagnateurs	50 \$ (par adultes accompagnateurs)

Horaire général préliminaire

Consultez l'horaire général préliminaire [ici](#).

Microsubvention PassepART

IMPORTANT : Théâtre Action est un organisme admissible en tant que partenaire du programme [PassepART](#), géré par la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Chacune des écoles de la francophonie canadienne a droit annuellement à une **microsubvention de 1 500 \$ par palier (intermédiaire, secondaire)**. La somme obtenue sera destinée à couvrir vos frais d'inscription et/ou de transport. C'est simple, si vous n'avez toujours pas reçu de microsubvention pour l'année scolaire en cours, il suffit que vous nous fournissiez une confirmation afin d'autoriser TA à faire la demande au nom de votre école. **La date limite pour manifester votre intérêt à bénéficier de cette microsubvention est le 7 février 2025.**

Hébergement

Des ententes sont prises avec différents hôtels de la région afin de vous offrir le meilleur tarif possible, mais il est de votre responsabilité de réserver et de défrayer les coûts d'hébergement pour vous et pour les participant-es de votre école lors de votre séjour au FTAMS. Pour profiter des meilleurs prix offerts, **veuillez communiquer avec ces hôtels avant le 11 mars 2025**, en indiquant le nom du groupe et le nom de votre école.

Ottawa Embassy Hotel 25 rue Cartier, Ottawa, Ontario, K2P 1J2	Les Suites Hotel 130 rue Besserer, Ottawa, ON K1N 9M9
179\$ (4 personnes) Différentes configurations de chambres sont disponibles. * Buffet déjeuner inclus Téléphone: 613-237-2111 Sans frais : 1-800-661-5495 Vous pouvez cliquer directement sur ce lien pour réserver. Du stationnement est disponible sur place pour 20 \$ (+ taxes) /nuit (petits véhicules)	Suite classique (1 chambre) : 219\$ (1-4 personnes) Suite classique (2 chambres) : 329\$ (1-6 personnes) *Le déjeuner n'est pas inclus- les suites comptent une cuisinette avec frigo. Téléphone: 613- 232-2000 Sans frais : 1-800- 267-1989 Nom du groupe : Théâtre Action Group Du stationnement est disponible sur place pour 28 \$ (+ taxes) /nuit (petits véhicules)
Stationnement pour autobus : Consultez l'équipe de TA pour connaître les meilleures options pour votre séjour	

Transport

Vous serez tenu·e·s de défrayer les coûts de votre transport ou d'organiser un jumelage avec une autre école pour vous déplacer à la ville hôte du FTAMS. Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que vous recevrez le montant demandé.

Veillez consulter la procédure d'attribution des fonds [ici](#).

Repas

Le Repas de l'Amitié, qui aura lieu lors de la dernière journée du FTAMS, est le seul repas offert par Théâtre Action, pour l'ensemble des festivalier·ière·s. Pour les autres repas, une liste d'établissements de restauration à proximité des lieux de l'événement vous sera fournie.

Appui à la création scolaire

Date limite pour faire demande : le 15 octobre

Les troupes désirant présenter un spectacle dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier du programme d'Appui à la création scolaire (ACS) gratuit, sous forme de mentorat. Les troupes intéressées seront jumelées à un·e artiste mentor·e qui les appuiera durant leur processus de création. Le programme est disponible entre octobre 2024 et fin mars 2025. Vous trouverez le formulaire de demande [ici](#).

Bourse d'études Théâtre Action / TFO

Une bourse d'étude de 1 500 \$ est offerte à un·e élève finissant·e du niveau secondaire qui poursuivra des études postsecondaires en théâtre, en français, dans un établissement ou dans une école de théâtre. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 2. [ici](#) le lien vers le formulaire de candidature, à partager avec vos élèves.

Prix Première ligne

Le Prix Première ligne cherche à récompenser la troupe ou les auteur·rice·es du meilleur texte de création présenté au Festival Théâtre Action en milieu scolaire. Le Prix vient accompagné d'une bourse de 1 000\$. C'est une façon d'illustrer l'importance que Théâtre Action et toutes ses compagnies partenaires accordent au théâtre de création et à la relève en dramaturgie. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 3.

Conditions de participation

Pour participer au FTAMS

- Les **frais d'adhésion annuelle** doivent être acquittés au plus tard le **18 décembre 2024**.
- Le formulaire d'inscription officielle doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **10 février 2025**. Veuillez prendre note qu'aucun changement à la facturation et aucun remboursement ne sera fait après cette date.
- Les **frais d'inscription** doivent être acquittés au plus tard le **9 avril 2025**.

Pour présenter un spectacle au FTAMS

Selon les intérêts des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de treize spectacles seront inscrits à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions d'une durée maximale de **55 minutes** qui seront suivies par des discussions avec le public.

Pour assurer le bon déroulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre représentation vous seront demandés lors de votre inscription officielle. L'ensemble des interventions théâtrales devra être confirmé au plus tard le **10 février 2025**.

De plus, un·e artiste professionnel·le sera embauché·e pour vous offrir une rétroaction. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre spectacle seront observés et analysés par un·e professionnel·le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaires disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival;
- Nous faire parvenir une copie des droits d'auteur au plus tard le 10 février (**le cas échéant**); Pour plus de détails sur les droits d'auteurs, consultez l'annexe 4 ;
- Respecter la limite de **55 minutes** lors de la représentation de votre spectacle;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public à la fin du spectacle et à la rétroaction après le FTAMS;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique;
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action;
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.

Étapes de participation

Les informations recueillies aux différentes étapes nous permettront de confirmer le nombre de spectacles et d'ateliers qui seront offerts aux festivalier·ière·s. Il est très important pour assurer le succès du festival et la pleine participation des élèves de bien respecter cet échéancier.

Merci à l'avance de votre collaboration!

Étape 1 - du 2 octobre au 9 décembre 2024 Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action

L'inscription préliminaire au FTAMS est une étape cruciale, car elle vous donne une priorité de participation. En effet, en cas de forte demande, les écoles préinscrites seront sélectionnées en priorité. Cette étape nous permet également d'anticiper le nombre de participant·e·s, d'optimiser la gestion des ressources et de planifier les activités afin de répondre au mieux aux besoins de chaque groupe.

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

Remplir le formulaire d'inscription préliminaire [ici](#):

- Nombre de participant·e·s et d'adultes responsables prévu;
- Nom, prénom et coordonnées de la personne-contact;
- La confirmation de l'intérêt de présenter un spectacle;
- Votre intérêt à bénéficier d'une microsubvention [PassepART](#) de 1 500\$.

Payer votre adhésion 2025 (avant le 18 décembre 2024)

Renouveler l'adhésion de votre école, [ici](#). Si votre école n'a pas participé au FTAMS 2024, merci d'utiliser plutôt [ce lien](#).

* Le formulaire d'adhésion 2025 sera disponible à compter du 16 octobre.

Étape 2 - du 9 décembre 2024 au 10 février 2025 Inscription officielle et financière

Compléter votre inscription officielle avant le 10 février. [Ici](#) le formulaire d'inscription officielle.

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

Informations sur les participant·e·s :

Noms, prénoms, courriels, informations de santé et tailles de chandail des élèves et des adultes responsables

Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement :

Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons garantir que vous recevrez le montant demandé.

Remplir la fiche descriptive de votre spectacle, le cas échéant :

- Nom, prénom et responsabilités de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, etc.);
- Le nom des auteur·rice·s;
- Le titre de votre pièce;
- Le synopsis (pour promotion du spectacle);
- Le texte et la preuve des droits d'auteurs;
- La durée approximative de votre pièce (**maximum de 55 minutes**).

Étape 3 - du 10 au 26 février 2025

Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction

Distribution de l'aide au déplacement :

C'est durant cette étape que Théâtre Action commencera à distribuer l'aide au déplacement aux écoles participantes. Un courriel sera envoyé aux écoles éligibles pour confirmer le montant qui leur sera alloué. Toutes les écoles ayant présenté une demande seront contactées, qu'elles soient admissibles ou non. Consultez la procédure d'attribution des fonds [Ici](#).

Informations nécessaires pour compléter cette étape

Si vous présentez un spectacle au FTAMS :

- Fiche technique :

Un lien vous sera envoyé la semaine du 10 février

Cette étape est sûrement l'une des plus importantes pour les écoles présentant un spectacle lors du FTAMS. C'est dans ce formulaire que vous aurez à nous indiquer les spécifications de votre décor (dimensions, photos, entreposage, etc.), les détails par rapport à vos besoins techniques (éclairage, son, etc.), les noms des intégrant·e·s du projet et leur fonction et toute autre information relative à la logistique.

N.B. : C'est le directeur technique qui vous assignera une plage horaire et une salle en fonction des caractéristiques de votre spectacle.

- Fiche de rétroaction :

Vous allez être contactés pour fixer la date de votre rétroaction

Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments d'un spectacle sont observés par un·e professionnel·le du milieu théâtral, dans le but d'aider votre troupe à s'améliorer. Le·la rétroacteur·rice vous offrira, dans les deux semaines après le FTAMS, une période de rétroaction, durant laquelle la discussion pourra porter sur n'importe quels éléments du spectacle, par exemple : la direction d'acteur·rice, la conception des décors, la compréhension du texte, la mise en scène, etc.

Étape 4 - du 26 février au 4 mars 2025

Choix d'atelier et informations logistiques

Informations nécessaires pour compléter cette étape

Choix des ateliers et des spectacles : *Le formulaire "Choix d'atelier et d'activités + Informations logistiques" vous sera acheminé par courriel la semaine du 26 février.*

Vous allez recevoir un formulaire avec le détail des spectacles offerts, la liste des ateliers et une courte vidéo de présentation des ateliers. Le formulaire comportera le nom des élèves que vous nous aurez fourni à l'étape 2 et vous devrez sélectionner, pour chaque élève, le choix d'ateliers et de spectacles.

* Il est à noter que nous prioriserons le choix d'atelier des élèves finissant-e-s et que nous ne pouvons pas garantir une place dans les ateliers choisis. Aussi, nous tiendrons compte du nombre d'élèves inscrits par école lors de notre attribution.

Informations logistiques :

Nous profitons également de cette étape pour compiler plusieurs informations qui peuvent paraître anodines, mais qui nous aident dans le développement des horaires personnalisés des participant-e-s. Voici certaines des informations requises :

- **Transport :** Le nombre et les spécifications des véhicules/autobus avec lesquels vous vous déplacerez pour venir au festival
- **Les noms et prénoms des participant-e-s à la Table jeunesse** (maximum deux par école)
- **Les festivalier-ière-s participent-t-ils/elles au spectacle de votre école ?**
- **Les participant-e-s requièrent-ils/elles de mesures d'adaptabilité? (Mobilité réduite ou besoins d'accessibilité)?**
- **Les participant-e-s ont-t-ils/elles des allergies ou des restrictions alimentaires ?**
- **Hébergement :** Pour votre sécurité, il est important que nous sachions où chaque personne est logée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous : gestionprog@theatreaction.ca

Au plaisir !

Annexe 1: Fiche de vérification

Étapes	Périodes
<p>Étape 1 : Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Adhésion 2025</u> avant le 18 décembre 2024 (Formulaire d'adhésion disponible à partir du 16 octobre) <input type="checkbox"/> <u>Formulaire d'inscription préliminaire</u> 	<p align="center">Du 2 octobre au 9 décembre 2024</p>
<p>Étape 2 : Inscription officielle et financière</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Formulaire d'inscription officielle</u> <input type="checkbox"/> Informations sur les participant·e·s <input type="checkbox"/> Demande de l'aide au déplacement <input type="checkbox"/> Fiche descriptive de votre spectacle (le cas échéant) 	<p align="center">Du 9 décembre 2024 au 10 février 2025</p>
<p>Étape 3: Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiche technique de votre spectacle <input type="checkbox"/> Fiche de rétroaction <input type="checkbox"/> Réception de l'éligibilité de l'aide au déplacement 	<p align="center">Du 10 au 26 février 2025</p>
<p>Étape 4 : Choix d'atelier et informations logistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choix des ateliers et des spectacles <input type="checkbox"/> Informations logistiques 	<p align="center">Du 26 février 4 mars 2025</p>

Annexe 2: Bourse d'études TA-TFO

**DATE LIMITE
31 MARS 2025**

BOURSE D'ÉTUDES

Théâtre Action / TFO 24-25

Une bourse d'étude de 1 500 \$ est offerte cette année à une élève finissante ou un élève finissant du niveau secondaire pour des études en théâtre, en français dans un établissement ou dans une école de théâtre.

Critères d'admissibilité

La personne doit :

- En date du 31 mars, avoir fait une demande d'admission pour poursuivre des études en théâtre, en français au niveau post secondaire ou dans une école de théâtre pour l'année scolaire 2025-2026.
- En date du 20 avril, avoir reçu une confirmation d'admission audit programme.
- Être résidente de l'Ontario ou avoir une adresse permanente en Ontario, si la personne étudie présentement à l'extérieur de la province.

Processus

Le conseil d'administration de Théâtre Action examinera les dossiers de candidature et pourra, le cas échéant, organiser une entrevue de 15 minutes avec le/la candidat-e afin de finaliser la sélection. Le/la récipiendaire sera dévoilé-e en avril 2025 lors du Festival Théâtre Action en milieu scolaire.

Demande

La personne doit soumettre une demande en ligne comprenant les éléments suivants : - **Le formulaire de candidature** dûment rempli - Une lettre de motivation (1 page maximum) - Un curriculum vitae détaillant vos expériences en théâtre, et - Votre relevé de notes le plus récent.

Date limite

31 mars 2025



EN PARTENARIAT AVEC

TFO

Annexe 3: Prix Première ligne

DATE LIMITE
19 FÉVRIER 2025

Au sujet du prix Première Ligne

Le prix Première Ligne cherche à récompenser la troupe ou les auteur-es du meilleur texte de création présenté au Festival Théâtre Action en milieu scolaire. Le prix vient accompagné d'une bourse de 1 000 \$. C'est une façon d'illustrer l'importance que Théâtre Action et toutes ses compagnies partenaires accordent au théâtre de création et à la relève en dramaturgie.

Le prix Première Ligne est remis annuellement par Théâtre Action et les huit compagnies professionnelles franco-ontariennes suivantes: Créations In Vivo, Théâtre Catapulte, Théâtre français de Toronto, Théâtre du Nouvel-Ontario, Théâtre La Tangente, Théâtre du Trillium, Théâtre de la Vieille 17 et Vox Théâtre.

Critères d'admissibilité

La troupe doit :

- Être membre en règle de Théâtre Action pour l'année 2025;
- Être inscrite au FTAMS 2025;
- Présenter ce texte de création au FTAMS 2025.

Processus

Un comité de lecture composé de trois personnes, représentant trois régions différentes de l'Ontario, a pour mandat de lire tous les textes de création présentés dans le cadre du FTAMS et d'identifier le texte récipiendaire du prix Première Ligne selon les critères d'évaluation suivants :

- Originalité;
- Pertinence des thèmes abordés;
- Qualité de l'écriture; et
- Le texte dans son contexte considérant l'expérience du ou des auteur-es
- Le texte primé sera révélé lors de la cérémonie de clôture du FTAMS

Demande

La troupe devra soumettre son texte de création, dans sa version finale et respecter l'échéancier établi par Théâtre Action afin d'être éligible.

Date limite

19 février 2025



IN VIVO

CATAPULTE



THÉÂTRE DE
LA VIEILLE 17



Annexe 4: Information sur les droits d'auteurs



Droits d'auteurs

Information sur les droits d'auteurs

Vous avez trouvé le texte idéal ? Vous êtes tombé en amour avec les mots d'un auteur ou d'une autrice? Vous voulez absolument créer sur scène ces mots inspirants ? Excellent ! Mais pas si vite... Les œuvres dramatiques sont protégées par la Loi fédérale sur le droit d'auteur.

« Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'en représenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante ». (Source : Article 3. (1), Loi sur le droit d'auteur - C42, ministère de la Justice du Canada)

Dans le cas du théâtre, les dramaturges sont propriétaires du droit d'auteur. À noter que les droits d'auteurs des textes écrits par des mineur-es dans un cadre scolaire appartiennent à l'institution d'enseignement. L'auteur-e d'un texte, même libre de droits, conserve un droit moral sur son texte et pourrait exiger, par exemple, que le texte ne soit pas coupé ni modifié, ce qui signifie que, dans tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur-e pour présenter ou reproduire son texte.

Le droit d'auteur est automatique au Canada et reconnu par les traités internationaux sur le droit d'auteur, ce qui apporte des protections dans plus de cent pays. Il prend effet au moment de la création de l'œuvre et reste en vigueur jusqu'à 50 ans après le décès du créateur ou de la créatrice. Il existe une formule reconnue internationalement et protégée par les lois sur le droit d'auteur. Il s'agit du « Tous droits réservés » ou (©) suivi du nom du créateur ou de la créatrice et de l'année de création de l'œuvre. Exemple : Tous droits réservés, Théâtre Action, 2014 OU © Théâtre Action, 2014.

Droits de représentation et de reproduction

Il est possible d'obtenir le droit de représentation et/ou de reproduction (photocopie) d'un texte de théâtre, moyennant habituellement certains frais (sous forme de licence ou autres). Vous devez vérifier si l'auteur-e est membre de l'un des organismes suivants et, le cas échéant, contacter l'organisme pour faire votre demande. Si au contraire, l'auteur-e n'est pas affilié-e à un de ces organismes, vous aurez à communiquer avec l'agence de l'artiste et en son absence, directement avec l'auteur-e pour conclure une entente.

- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) / www.aqad.qc.ca
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)/www.copibec.qc.ca (droit de photocopier ou de reproduire un texte)
- Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) / www.sacd.ca
- scene@sacd.ca Tél. 514 738 8877